Troisième Année. — N° 182. *Bureau du Journal :* rue de la Mairie, 6. Mercredi, 4 Février 1863.

ON S'ABONNE :
à **Cahors**, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant *franco* un mandat sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journax rue de la Mairie, 6, et se paienl d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
8	Dim....	*Sexagésime.*		P. L. le 3, à 10 h. 34' du soir.
9	Lundi.	s. André Cor.	Bretenoux, Lacapelle-Marival, Albas, Mauroux.	D. Q. le 11, à 10 h, 56' du mat.
10	Mardi..	se Scolastique.	Cajarc	N. L. le 18, à 3 h. 16' du mat.
11	Mercr..	s. Thimothée.	Fontanes.	P. Q. le 25 à 0 h. 43' du soir.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montratier.....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron).. Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry....	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 4 Février 1863

Le *Moniteur* rend compte en ces termes de la réception par l'Empereur de la députation du Sénat :

Dimanche, à deux heures, l'Empereur a reçu dans la salle du Trône la députation du Sénat chargé de lui présenter l'Adresse du Sénat, en réponse au discours de Sa Majesté.

La députation avait à sa tête le président et les membres du bureau du Sénat.

A droite et à gauche de l'Empereur, auprès du trône, se tenaient :

LL. AA. Mgr le Prince Louis-Lucien-Bonaparte, Mgr le Prince Lucien Murat et Mgr le prince Joachim Murat ;

Les grands officiers de la couronne et les officiers de la Maison de l'Empereur ;

Les ministres et les membres du conseil privé, les maréchaux et les amiraux présents à Paris, au nombre desquels étaient le grand chancelier de la Légion-d'Honneur et le gouverneur des Invalides.

Le president du Sénat a donné lecture de l'Adresse.

L'Empereur a répondu :

« Je reçois avec reconnaissance l'Adresse du » sénat. L'approbation qu'elle donne à ma po- » litique et les expressions de dévouement » qu'elle renferme me touchent vivement. » L'unanimité du vote m'a causé une profonde » satisfaction parce qu'elle témoigne d'un ac- » cord qui ne peut amener que d'heureux ré- » sultats.

« Recevez donc mes remercîments pour » avoir été l'éloquent interprète des sentiments » d'une assemblée que vous présidez si digne- » ment. »

Des cris unanimes de *Vive l'Empereur !* éclatent après les paroles de Sa Majesté.

BULLETIN

Les nouvelles de Pologne continuent à être tristes. Le sang a coulé en abondance dans le gouvernement de Plock. Le colonel Wosolowki a été tué dans le combat. — Quel avantage pour la patrie sortira-il de ce sang répandu? N'est-il pas à craindre, dit le *Journal des Débats*, qu'il coule seulement pour la consolidation, au moins passagère, du despotisme russe; et voilà ce qui remplit les cœurs polonais de la plus amère douleur.

La correspondance Bayvet dit que les lettres de Pologne, du 26, sont unanimes à constater que l'insurrection prend une grande extension.

Le marquis Wielopolski fait tout son possible pour retenir les paysans, il en a appelé beaucoup à Varsovie, pour leur recommander de s'abstenir; on apprend néanmoins que dans plusieurs endroits les paysans se sont réunis aux insurgés. Le marquis Wielopolski est, du reste, l'objet de l'animadversion générale; toutes ses terres et tous ses châteaux ont été brûlés et saccagés à la suite de combats entre la troupe et les révoltés.

Les insurgés livrent aux flammes toutes les localités qu'ils abandonnent et les Cosaques en font autant dans le gouvernement de Kielce. Les femmes de ce gouvernement se sont toutes réfugiées à Cracovie.

Les révoltés sont restés vainqueurs dans la plupart des rencontres qu'ils ont eues avec l'armée russe; mais il faut dire aussi que, sur plusieurs points, la troupe s'est battue avec une mollesse extrême et comme à regret. Si les paysans se soulèvent partout comme ils l'ont déjà fait dans certaines provinces, et s'il est vrai, comme le bruit en court, que l'insurrection se propage dans la Lithuanie, dans la Volhynie et la Podolie, le gouvernement russe n'aura pas facilement raison du mouvement.

Il est faux que les soldats du Czar aient été menacés d'une Saint-Barthélemy, et les lettres de Varsovie, provenant des sources les plus impartiales, ne disent pas un mot des prétendus actes de barbarie qui s'y seraient commis dans la nuit du 22 au 23.

On signale seulement chez les femmes polonaises de tout rang, une exaltation qui atteint les dernières limites. Chaque jour, des ouvriers, des bourgeois et des nobles quittent Varsovie pour aller rejoindre les bandes insurrectionnelles.

Plusieurs régiments prussiens viennent d'être transportés en Posnanie. Le cabinet de Berlin prend de grandes précautions du côté de la Pologne.

Le *Constitutionnel* dit que les tristes évènements dont la Pologne est le théâtre sont un grand malheur. « La noble cause qui n'a cessé d'obtenir tant de sympathies ne peut qu'en souffrir et en être gravement compromise. »

En attendant de pouvoir élire un roi, l'assemblée nationale de Grèce a nommé son président. Elle espère pourtant voir bientôt asseoir sur le trône le duc de Saxe-Cobourg, qui es disposé à accepter la couronne, en proposant pour son successeur le prince de Cobourg-Kohary, qui adopterait la religion grecque.

La Prusse est toujours dans une situation grave. Le roi Guillaume 1er a refusé, par l'intermédiaire de son ministre, de recevoir les délégués de la chambre des députés qui devaient lui remettre l'Adresse. C'est la première fois qu'un pareil fait se produit en Prusse depuis l'établissement du régime constitutionnel. Sur la proposition de son président, la chambre a décidé que l'Adresse serait envoyée directement au Roi.

A Turin, la chambre continue la discussion du budget. Les séances ne donnent lieu à aucun incident digne d'être signalé. Une digression politique qui tendait à introduire un débat au sujet de certaines tentatives de brigandage en Sicile a été promptement écartée par de courtes explications du ministre de l'intérieur. Le marquis de Pepoli doit partir incessamment pour Saint-Pétersbourg, et on assure qu'il s'occupera, dès son arrivée, d'un projet de traité de commerce à conclure avec la Russie.

Il nous arrive du Mexique de très bonnes nouvelles. La situation du corps expéditionnaire est excellente. Le 23 décembre les troupes du général Douai occupaient encore Palmar et San-Andrès, où elles étaient abondamment approvisionnées. La moindre attaque contre elles n'avait été osée par les méxicains. — On n'attend, pour reprendre le mouvement contre Puebla, que la jonction de la brigade de Bertier aux troupes du général Douay.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Berlin, 1er février.

D'après des lettres particulières de Varsovie, du 30 janvier, l'insurrection aurait beaucoup de partisans en Lithuanie et en Volhynie. Le bruit était répandu que dans les anciennes provinces de la Pologne et notamment à Wilna, des mouvements insurrectionnels avaient éclaté, mais ce bruit a besoin de confirmation. Les mêmes lettres disent que les insurgés sont certainement les plus faibles, qu'ils sont battus souvent, mais qu'ils ont aussi remporté des succès importants. Le gouvernement russe déploie maintenant une très-grande énergie, mais le mal a augmenté beaucoup et le gouvernement russe ne peut espérer une répression immédiate.

Saint-Pétersbourg, 2 février.

On mande de Varsovie, le 31 janvier au soir, au *Journal de Saint-Pétersbourg :*

Le général Sturler, envoyé dans la direction de Bialystock avec des troupes et des ouvriers, a fait sa jonction avec le général Bontemps, venant de Varsovie. — Le chemin de fer est rétabli. — Beaucoup d'insurgés ont été faits prisonniers. Ils prétendent n'avoir pris part à la révolte que contraints et forcés. Devant les commissions militaires, ils affirment que les meneurs de l'insurrection sont des ecclésiastiques.

Cracovie, 2 février.

Hier, dans l'après-midi, un corps d'insurgés fort d'environ deux mille hommes, a pris Olkusz et s'est ensuite dirigé vers Sosnowice et Modrzejow probablement pour s'emparer des caisses publiques de la frontière.

Des troupes prussiennes sont arrivées à Myslowitz pour garder la frontière.

Lemberg, 1er février,

L'insurrection est très-forte près d'Olctisituck.

Un combat acharné a été livré près de Koloduo où plus de 3,000 insurgés sont réunis sous le commandement de Langiewiez.

Une feuille polonaise annonce ce matin que près de Skiernevice un transport de conscrits a été délivré.

Les insurgés se dirigent vers la Lithuanie.

Lisbonne, 1er février.

Rio de Janeiro (Brésil), 9 janvier.

Des Anglais, naufragés dans la Rio grande du Sud, ont été dépouillés par les habitants. La légation an-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 24 janvier 1863.

NE JOUONS PAS AVEC LE FEU

TRADUIT DU SUÉDOIS

de Mme Émilie CARLEN

4

II.

(Suite.)

Georgina se sentit sérieusement inquiète. Il y avait dans le ton de son mari quelque chose qui n'était pas naturel, et tous les motifs qu'il mettait en avant étaient si nouveaux qu'ils ne pouvaient manquer de la frapper. Mais elle crut sage de laisser au temps à résoudre cette énigme, et, convaincue que la soumission est le devoir d'une femme, quand les prières et les raisonnemens n'obtiennent plus rien, elle répondit :

La reproduction est interdite.

« Que ta volonté soit faite, mon Gustave; si le capitaine Kornelli peut réellement te procurer quelque plaisir, je saurai, malgré l'impression pénible que j'éprouve en sa présence, me souvenir sans cesse qu'il est ton hôte, et que, comme tel, il a droit à toute la politesse de ta femme; mais n'en exige pas davantage.

— Merci, mon adorée Georgina, dit affectueusement Lindorm en la baisant sur la joue. Je n'oublierai jamais avec quelle bonté et quelle douceur tu condescends à tous mes désirs, et tu verras, mon ange, qu'il résultera de mon idée beaucoup d'agrément même pour toi.

—J'en doute fort, répliqua-t-elle avec un soupir.

— Maintenant, chérie, allons nous mettre au lit. Il est tard, et il faut que nous nous levions de bonne heure, pour aller déjeûner à Rosendal. Notre bon père paraît enchanté de nos hôtes, surtout de Brant, dont le caractère sympathise tout particulièrement avec le sien, et dont la conversation lui plaît, comme la sienne plaît à Brant.

— C'est tout naturel, répondit Georgina en quittant le salon bras-dessus avec son mari, Brant est un homme de tête et de cœur tout à la fois.»

III

Le lendemain matin vers dix heures, la société se mit en marche pour sa partie de plaisir.

Dès qu'on eut descendu l'escalier, Kornelli, quoique son beau-frère cherchât à l'en détourner par ses regards, offrit le bras à la baronne pour la conduire à la nacelle qui devait les emporter à Rosendal.

Lindorm parut trouver cette courtoisie fort naturelle, et reprit avec Brant une conversation sur l'établissement d'une papeterie et entra dans une foule de détails, d'une manière si simple et si aisée qu'il fallait toute la perspicacité de son interlocuteur pour pénétrer ce qui se passait en lui. Il n'échappa point à Brant que l'esprit du baron ne suivait pas toujours sa langue, et qu'il rougissait et pâlissait alternativement quand il portait ses regards sur Kornelli et Georgina, qui marchait en avant, mais dont il ne pouvait point entendre la conversation.

Il était clair toutefois que Kornelli mettait de l'animation et du feu dans son langage, tandis que celui de Georgina était froid et réservé, et le démon venait toujours souffler à l'oreille de Lindorm : il est évident qu'elle se tient sur la réserve parce qu'elle connaît le danger, se conduirait-elle ainsi, si elle ne sentait pas elle-même qu'il pourrait ...»

Les sentiments auxquels il était en proie ne lui permirent pas de pousser plus loin ses déductions; il résolut seulement de réfléchir encore tout le jour s'il hasarderait le jeu dangereux de retenir Kornelli. Ma résolution, se dit-il, dépendra de la conduite de Georgina; si elle continue de se montrer aussi sérieuse et raide avec lui qu'elle est avenante et aimable avec Brant, alors, alors... Il s'en tint là pour cette fois,

« Restez-vous, madame, toute l'année à Engelvik? demanda le capitaine Kornelli à Georgina.

— Oui, et nous n'éprouvons pas le moindre désir d'en passer une partie ailleurs, répondit-elle en souriant.

— Il me semble pourtant injuste et pas trop égoïste de la part de Lindorm d'enterrer sa reine dans ce désert, tandis qu'elle serait un ornement des cercles du grand monde.

—Nous ne vivons pas si solitaires qu'Engelvik mérite le nom de tombeau, répondit Georgina avec un peu d'humeur; mais nous préférons un cercle restreint et choisi aux plaisirs que peuvent offrir les villes.

— Pour l'amour de Dieu, madame, interrompit le capitaine, ne prenez pas si rigoureusement mes paroles au pied de la lettre! Il est hors de doute qu'Engelvik est un paradis et le séjour le plus divin pendant les mois d'été; je voulais seulement dire que Lindorm devrait faire comme toute la société élégante, qui se réfugie pendant une certaine saison dans les villes ou plutôt dans la capitale. Mais, loin de là, il me rappelle l'avare, cachant avec soin son trésor

glaise de Rio de Janeiro exigea une indemnité pécuniaire et la punition des trois officiers de la marine brésilienne qui n'auraient pas fait leur devoir.

Le gouvernement brésilien ayant refusé, l'amiral anglais captura cinq navires marchands brésiliens. Un arrangement est intervenu : le Brésil paiera une indemnité dont le montant sera fixé à Londres ; relativement au restant, la question est remise à l'arbitrage du roi des Belges.

Cet incident avait produit une très-grande agitation, un peu calmée au départ du paquebot.

Paris, mardi, 3 février.

Gotha, 2 février.

Les négociations pour décider le duc de Cobourg Gotha a accepter le trône de Grèce n'ont pas eu de résultat.

Breslau, 2 février.

Le train express de Varsovie n'est pas arrivé.

Le train d'hier a été attaqué près de Varsovie par des insurgés qui ont forcé le chef à les transporter jusqu'à Kerniewic.

Un corps principal d'insurgés, composé de 6,000 hommes armés de fusils, est concentré à Czenstochau.

Le président de la province de Prusse est allé sur la frontière polonaise.

New-York, 22 janvier.

Une partie du corps du général Burnside a passé le Rappahannock, près de Frédéricksburg.

Le gouverneur de Jersey blâme la proclamation du président Lincoln, relative à l'affranchissement des noirs.

Le sénat a adopté l'ensemble de son projet d'adresse, sans modification et à l'unanimité, moins une voix, celle de S. A. I. le Prince Napoléon. La rapidité de la discussion et l'ensemble avec lequel a voté la haute assemblée, ont témoigné une fois de plus de l'accord persévérant qui existe entre le souverain et le premier Corps de l'Etat. Cet accord si désirable que confirmeront, nous n'en doutons pas, les prochains débats et le vote du Corps-Législatif, sera un nouveau gage pour les hommes d'ordre et la couronne elle-même, du triomphe inévitable de notre politique si patiemment et si habilement poursuivie. A ce titre, aussi bien qu'en vue de l'apaisement des esprits, nous ne pouvons qu'applaudir à cet heureux état de choses. La France éclairée par l'exemple de tous ses pouvoirs, se sentira encouragée ; elle montrera, à son tour, lorsqu'elle sera appelée aux comices, qu'elle n'est ni moins bien inspirée ni moins pénétrée de ses devoirs que les hommes d'Etat chargés d'interpréter ses vœux et de veiller à ses affaires.

Avant le vote, le sénat a entendu de courtes explications données par M. le marquis de Loradatte et M. le vicomte de La Guéronnière sur des faits personnels. M. le général Daumas, à propos du paragraphe 10, a prononcé également un discours substantiel et plein de remarques judicieuses, sur les intérêts de notre colonisation algérienne. Ce discours, qui a amené M. le général d'Hautpoul, membre de la commission, à nous apprendre la présentation prochaine d'un sénatus-consulte relatif à l'organisation de l'Algérie, a complété la délibération qui, en assoupissant de vieilles querelles sans objet, n'a négligé aucun des intérêts de l'Empire.

Havas.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

M. Paulin Limayrac, directeur du *Constitutionnel*, fait observer que si le journal des *Débats* commente beaucoup le discours de l'Empereur, il le comprend peu :

« L'heure de l'entière liberté dont a parlé l'Empereur, dit en terminant M. Limayrac, sonnera quoiqu'en puisse dire le journal des *Débats*, car les partis ne résisteront pas toujours aux manifestations éclatantes de la volonté nationale, et si les chefs s'opiniâtrent, ils n'auront plus de soldats,

« La France aura alors la liberté des opinions, comme en Angleterre, mais ce qu'elle n'aura jamais, ce qu'elle repousse de toutes ses forces, que le journal des *Débats* le sache bien! c'est la liberté des partis dont elle a fait une si douloureuse expérience, et qui, plus d'une fois, l'a mise en péril et l'a conduite au bord de l'abîme ! »

LA FRANCE.

On écrit de Vienne au journal la *France*, le 27 janvier, que les autorités autrichiennes, par suite des ordres qu'elles ont reçus de leur gouvernement, ont traité avec les plus grands égards les personnes qui se sont réfugiées sur le territoire autrichien, à la suite des évènements de Varsovie, et qu'elles leur ont donné tous les secours dont elles pouvaient avoir besoin. La même lettre, ajoute M. Renauld, constate que la Galicie continuait à jouir de la plus grande tranquillité. »

LA NATION.

La *Nation* fait observer, sous la signature de M. Werbrouck, secrétaire de la rédaction, que l'adresse du Corps législatif semble s'être proposé de refléter l'apaisement général de toutes les questions au dedans comme au dehors. »

« La question si délicate de Rome et de l'Italie nous semble marquée, poursuit cette feuille, au coin d'une modération et d'une fermeté de nature à satisfaire tous les bons esprits. Elle engage l'Empereur à persévérer dans la politique qu'il s'est proposée à cet égard; c'est-à-dire, à continuer de défendre avec une égale résolution et de concilier, par des concessions réciproques, l'indépendance de l'Italie et l'indépendance du Saint-Siége. »

LE PAYS.

On lit dans le *Pays*, sous la signature de M. Lomon :

« La proclamation de M. Lincoln commence à porter ses fruits. Les deux tiers des membres composant la législature de l'État de Kentucky ont déclaré que l'état devait se séparer de l'Union, si la proclamation était exécutée.

« Le Kentucky, se séparant de l'Union, entraînerait avec lui les quatre autres États frontières, qui se joindraient nécessairement comme lui à la confédération du Sud. »

LA GAZETTE DE FRANCE.

La *Gazette de France* présente à l'occasion des débats de l'adresse au Sénat, les considérations suivantes :

« M. Thouvenel demande ce qui a été fait depuis trois mois ? Rien autre chose, fait remarquer M. Janicot, que d'essayer d'arrêter les tristes conséquences de la politique unitaire de M. Thouvenel. Rien autre chose que d'essayer de calmer l'opinion émue. Ce temps d'arrêt sur une route qui menait tout droit au triomphe de la révolution, a été accueilli favorablement en France, parcequ'il donnait l'espoir d'un changement politique. Si quelqu'un a le droit de demander à la nouvelle administration ce qu'elle fait depuis trois mois, ce n'est donc pas l'ancien ministère. »

LE SIÈCLE.

Tel n'est pas l'avis du *Siècle* :

« Il est impossible d'être plus net, plus convenable que M. Thouvenel, écrit M. de la Bédolière, et de se tirer mieux d'un pas difficile.

« Il a prouvé, pièces en main, qu'il ne s'était jamais écarté de la politique impériale, et il a renvoyé à ses propres adversaires, avec autant de vivacité que de dignité, le reproche qu'on avait osé lui faire. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

RÉFORMES PONTIFICALES.

Le cardinal Antonelli vient d'adresser à toutes les Cours européennes un exposé de la situation politique et économique des Etats-Romains. Dans cet exposé est compris l'énumération des réformes que le Souverain-Pontife a apportées depuis 1849 ou est sur le point d'apporter à l'organisation politique et administrative. Ces réformes sont, d'après la *Nation*, les suivantes :

1° Une loi du 10 septembre 1850 a institué un *conseil des ministres* et divisé leurs attributions comme elles le sont en France;

2° Une loi du 2 juin 1851 a créé un *conseil d'Etat*, à l'examen duquel sont renvoyées toutes les questions législatives et administratives qu'il importe de lui soumettre et qui, comme en France, prononce judiciairement sur toutes les affaires de contentieux administratif;

3° Une loi du 28 octobre 1850 institue la *consulte d'Etat pour les finances*, dont les membres sont élus par les conseils provinciaux et siégent avec voix consultative. Les avis de ce corps ont toujours été revêtus de l'approbation souveraine; c'est grâce à son concours éclairé que le papier-monnaie, créé par la république, en 1848, a entièrement disparu et que l'équilibre dans les finances pontificales s'est trouvé rétabli en 1858. Il a malheureusement été détruit de nouveau par les événements qui ont éclaté en 1859;

4° Une loi du 22 novembre 1850 établit de nouvelles divisions administratives du territoire, propres à activer la marche des affaires et à faciliter le fonctionnement des institutions provinciales et municipales créées par cette même loi. Les Etats de l'Eglise ont été partagés en *légations*, divisées en provinces ou *délégations*; celles-ci en petits gouvernements, *governi*, ou cantons subdivisés eux-mêmes en communes.

La compétence des diverses autorités est déterminée avec précision.

Chaque légation a son conseil de légation examinant, de *concert* avec le légat, les affaires provinciales les plus graves et en décidant souverainement quelques-unes.

La province ou *délégation* a de même son *conseil*, avec des attributions naturellement limitées à son territoire, et la *commune* a une représentation consistant en un *conseil communal* et une *magistrature communale*.

Les conseils communaux sont élus par les corps électoraux des communes, et ces conseils nomment les députés aux conseils provinciaux; ainsi, d'échelon en échelon, l'élection arrive jusqu'à la *consulte d'Etat* pour les finances, s'élevant d'un degré, puisque chaque corps nomme les députés au corps qui est immédiatement au-dessus de lui.

Si ces institutions, dont l'élection est la base, ne jettent pas le même éclat que dans de grands pays, elles n'en offrent pas moins des garanties sérieuses aux populations qui peuvent certainement y trouver les éléments d'une vie locale assez active.

L'administration de la justice est établie sur les mêmes bases que dans les pays qui se prévalent d'avoir une jurisprudence conforme aux principes de la science.

Il y a trois ordres de juridiction :

1° Les juges de paix ;

2° Les tribunaux de provinces, siégeant dans chaque chef-lieu ;

3° Les cours d'appel ;

4° Enfin, le tribunal de la Rote fonctionnant comme cour de cassation, dans lequel siégent, on le sait, des juges nommés par la France, l'Espagne, l'Autriche, et l'ancien royaume de Naples, et dans les jugements duquel les gouvernements étrangers ont une sorte de responsabilité morale par suite des choix qu'ils sont appelés à faire pour pourvoir à sa composition.

Les causes criminelles sont jugées publiquement en présence des accusés, devant les tribunaux provinciaux, et d'après un code de procédure et un code pénal auxquels les jurisconsultes de tous les pays qui les ont examinés attentivement, n'ont pas trouvé à reprendre.

En matière civile, les lois, il est vrai, ne sont pas codifiées. Elles sont tout simplement le *droit de Justinien* dans toute sa pureté, qui sert de base à l'enseignement dans toutes les Facultés.

Une commission est chargée en ce moment de la conification des lois civiles; certaines améliorations à introduire dans le code pénal sont prêtes, et le conseil d'Etat prépare des modifications importantes au code de commerce, pour le mettre plus en rapport avec le grand mouvement d'affaires qui se produit partout.

Les travaux publics n'ont pas été négligés : les chemins de fer de Civitta-Vecchia à Rome et à Naples sont livrés à la circulation ; celui de Civitta-Vecchia à Orbitello vient d'être concédé; celui de Bologne à Ancône, auquel le gouvernement pontifical avait mis la première main et qui était la partie la plus facile à construire, étant entièrement en plaine, a été ouvert par le gouvernement italien, et l'aurait été de même par le gouvernement pontifical, qui avance moins rapidement dans la partie de la ligne de Rome à Ancône qui lui est restée, parce qu'il rencontre le contre-fort des Apennins. On construit en ce moment, malgré les embarras financiers, une route importante dans montagnes qui bornent les marais Pontins. La ville de Civitta-Vecchia a vu quintupler son périmètre; une darse neuve s'y construit; l'ancienne est creusée et améliorée; le réseau de la télégraphie électrique est complet.

Les passe-ports à l'intérieur ont été récemment supprimés. Le Saint-Père a autorisé la rentrée dans ses Etats de ceux de ses sujets qui, dans les derniers évènements, avaient pris les armes sous le drapeau italien contre son autorité.

Des réformes dans le service postal sont préparées.

Les élections communales doivent avoir lieu au mois de mars prochain.

Le Saint-Père a l'intention d'augmenter le nombre des conseillers d'Etat pour les finances, auxquels il se propose d'accorder voix délibérative.

Il est résolu à introduire dans les institutions existantes, qui sont loin, ainsi que cet exposé le montre, d'être insignifiantes, toutes les réformes d'un intérêt sérieux qui lui seront signalées par une commission qui s'occupe en ce moment d'examiner la marche de l'administration.

Depuis dix ans, il n'y a pas de sujet important sur lequel le gouvernement pontifical n'ait porté son attention ; l'organisation de l'administration de la justice et des finances a été remanié de fond en comble, et leurs lois constitutives peuvent supporter un sévère examen.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Cour d'assises du Lot.

Présidence de M. BOUIC, *conseiller à la cour impériale d'Agen.*

Audiences des 2 et 3 février 1863.

Affaire LARAUFIE, d'Aynac.— Vol qualifié.

Le sieur Jean Laraufie, d'Aynac, est accusé de plusieurs vols commis au préjudice des sieurs Coldefy et Leygues, les 19 octobre et 11 novembre 1862.

Laraufie a déjà été condamné également

à tous les yeux avides, qui s'attacheraient avec admiration sur le nouveau soleil, s'il se levait enfin là où il devrait réellement briller.

— Mais le soleil ne désire pas être l'objet de l'admiration, répondit Georgina d'un ton bref.— Voyez, voilà Rosendal, nos seconds foyers! La situation n'est-elle pas délicieuse ? »

Kornelli n'était pas homme à se déconcerter pour si peu, et il eut l'air de ne pas sentir cette réponse.

« C'est, dit-il, une copie d'Engelvik, et non moins agréable sans doute que l'original. Quel bonheur ce serait, ajouta-t-il un peu plus bas, de passer sa vie dans un pareil entourage !— Il soupira en lançant à la baronne un regard qui exprimait sans détour toute sa pensée.—Alors, madame, l'hiver le plus froid deviendrait, pour moi aussi, l'été le plus ravissant. »

Georgina quitta le bras du capitaine et tendit la main à Lindorm pour sortir de la nacelle.

Elle avait feint de ne pas entendre les dernières paroles de Kornelli. Mais lui, qui faisait hardiment la cour à toutes les femmes et qui considérait comme infaillible l'expérience qu'il avait acquise en ces matières, il tirait une tout autre conclusion de cette susceptibilité de Georgina. Il repassait dans sa mémoire combien de coquettes avait affecté cette même différence, et pourtant— pourtant.—Il sentait redoubler, à ce dernier « pourtant» les battements de son cœur, moins par orgueil des victoires qu'il avait remportées, que par une sorte de reproche assez cuisant qu'il s'adressait d'avoir été la cause que mainte femme innocente et sans expérience du monde était devenue et restée une coquette.

Mais ces scrupules d'une imagination surexcitée, comme il les appelait, s'évanouirent bientôt devant le riant espoir d'un succès qu'il regardait comme certain, s'il pouvait imaginer un moyen de prolonger son séjour.

Il ne comprenait point le caractère de Georgina. Il eût été tout naturel, selon lui, qu'une jeune dame n'ayant jamais quitté la campagne eût puni d'un coup-d'œil courroucé ou même de quelques paroles amères la témérité des derniers mots qu'il lui avait adressés et du regard qui les avait suivis. Appliqué à la généralité, ce jugement n'eût pas été faux; mais Georgina, avant son mariage, avait été trop accoutumée aux hommages pour y attacher le moindre prix, et elle aurait cru au-dessous de sa dignité d'y faire attention en cette circonstance.

Kornelli, qui ignorait cela et qui était, en outre, doué d'une bonne dose d'amour-propre, concluait du silence de Georgina et de son indifférence— qu'il révoquait fort en doute — qu'il avait produit sur elle une impression favorable. Quant à lui, voir un être aussi ravissant qu'elle et l'aimer, ce n'était qu'un.

La journée ne s'écoula pas aussi agréablement qu'on eût pu l'espérer si l'on n'avait pas ressenti un peu de contrainte, que chacun s'efforçait bien, il est vrai de dissimuler, mais qui n'en excluait pas moins la joie cordiale.

Kornelli persista dans sa conduite : il s'occupa sans relâche de Georgina, laquelle demeura froide et indifférente, sans faillir à la politesse, mais aussi sans lui témoigner la moindre attention, ni le moindre intérêt.

Si la pauvre Georgina avait pu deviner quelle nouvelle et étrange forme avaient pris les soupçons et la jalousie de son mari, elle se fût certainement fait violence pour se montrer aimable et affectueuse avec le capitaine, malgré la véritable indignation qu'il lui inspirait. Mais elle pouvait d'autant moins adopter ce stratagème que non-seulement c'eût été encourager Kornelli, mais encore, selon elle, fournir à Lindorm le premier motif naturel de révoquer en doute la pureté de son cœur. Elle ne comprenait pas, il était impossible qu'elle comprît ce qui se passait en Gustave; mais elle croyait en toute sincérité le convaincre de plus en plus que Kornelli était pour elle l'être le plus indifférent, et qu'elle ne le souffrait qu'à titre d'ami et d'hôte de son mari.

Le soir approchait. La société d'Engelvik se remit en route, et les étrangers vantèrent hautement l'amabilité de M. Hermer et de sa femme, et se félicitèrent de la journée agréable qu'ils avaient passée. Jamais Lindorm n'avait été si gai. On avait emporté à Rosendal sa flûte et la guitare de Georgina : elle chanta et joua ; son mari joua également et donna ensuite la flûte à Kornelli pour que ce dernier accompagnât la baronne. Cela ne dura toutefois que peu de temps, Georgina n'étant pas en état de continuer; Kornelli prit alors la guitare, préluda et se mit à chanter avec âme quelques couplets des almanachs poétiques, tout nouveaux à cette époque.

La petite barque glissait légèrement sur la surface unie de l'eau, dorée par les derniers rayons du soleil. Toute la nature était calme et magnifique ; oh ! s'il en eût été de même dans tous les cœurs ! On aborda à Engelvik, on suivit, tout en plaisantant avec gaîté, l'avenue qui conduisait à la maison, et là, après avoir pris quelques rafraîchissements, on se souhaita une bonne nuit après une journée si délicieuse.

La suite au prochain numéro.

pour vol par le tribunal correctionnel de Figeac.

Sur un verdict affirmatif du jury, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes, la Cour a condamné Laraufie à deux ans d'emprisonnement.

Ministère public : M. Motas.

Défenseur : Me Guilhou, avocat.

Affaire BESSERVE, de Souillac.—Incendie.

Le sieur Besserve (François), de Souillac, comparaît devant le jury sous l'accusation d'avoir, le 26 novembre dernier, volontairement mis le feu à une maison appartenant à Marie Besserve, sa femme.

Besserve avoue son crime, mais il déclare qu'il était tellement pris de vin qu'il n'avait plus la conscience de ses actes au moment où il a allumé l'incendie.

Le jury a rapporté contre l'accusé un verdict affirmatif sur la question principale ; mais repoussant la circonstance aggravante de l'habitation, et mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

Besserve a été condamné à 5 ans de réclusion.

Ministère public : M. De Calmels-Puntis.

Défenseur : Me Duc, avocat.

Affaire ARCIMOLES (Jean), — Fausse monnaie.

A l'audience du 3, comparaît, sous l'accusation de fabrication et d'émission de fausse monnaie, le sieur Arcimoles, terrassier, demeurant au Bourg. La déposition des témoins démontre, en effet, qu'à diverses reprises et à différents endroits, cet individu fait a usage de pièces de monnaies fausses, ou qu'il a participé à leur émission.

Reconnu coupable par le jury, qui a admis des circonstances atténuantes, Arcimoles a été condamné à 5 ans de réclusion. — Sur la première question, le jury a répondu négativement.

Ministère public : M. Destanne de Bernis.

Défenseur : Me Cuilhou, avocat.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 2 février 1863, le le sieur Balayé (Louis), a été nommé instituteur provisoire de la commune de Flaugnac.

Depuis dimanche, le corps de Mgr. Bardou, revêtu de ses habits pontificaux, est exposé sur un lit dressé dans le grand salon de l'Evêché, la face tournée vers la porte d'entrée. A ses pieds et à côté de son chapeau se trouve placée la croix de la Légion d'Honneur.

Le lit sur lequel repose le corps de Monseigneur est recouvert d'un drap noir ; quatre chandeliers sont placés tout autour. Au pied du lit, est une petite table couverte d'un linge blanc, sur laquelle se trouvent deux cierges allumés, un Missel, un vase d'eau bénite avec un aspersoir, un encensoir avec la navette et l'encens, un surplis avec une étole et un pluvial noir.

Dans le salon, à côté, on a dresé un autel, où l'on dit chaque jour la messe.

Conformément au cérémonial, deux séminaristes récitent, à genoux, les prières d'usage.

Voici le mandement du Chapitre de la Cathédrale de Cahors, annonçant la mort et ordonnant des prières pour le repos de l'âme de Mgr. Jean-Jacques-David Bardou :

« Depuis très-peu de jours, Nos Très-Chers Frères, vous avez appris les progrès alarmants que fesait la maladie de Monseigneur. Peut-être n'avez-vous pas encore terminé les ardentes prières que vous adressiez à Dieu pour la guérison de ce bien-aimé pasteur. Et nous voilà déjà dans la pénible nécessité de vous annoncer sa fin si précoce, si inattendue naguère : fin, à dire vrai, bienheureuse pour lui, car il s'est comme endormi du sommeil des justes, après avoir déployé, dans ces derniers jours de cruelles souffrances et d'agonie, tous les trésors de bonté, de courage et de piété que renfermait son cœur d'Evêque ; mais fin bien malheureuse et à jamais regrettable pour nous, à qui il était donné de l'approcher si souvent et de trouver toujours, dans son accueil et ses paroles, tant de simplicité et de bienveillance, unies à tant de sagesse et de dignité ; malheureuse pour tous ses prêtres, dont il savait si bien apprécier le bon esprit et le zèle, qu'il les en a hautement félicités et remerciés à son lit de mort : malheureuse enfin, pour tous ses diocésains, qu'il a visités tant de fois dans ses vingt années d'épiscopat et auxquels il a prouvé, par des fondations et des œuvres de tout genre, qu'il n'éprouvait qu'un souci, une préoccupation : leurs intérêts spirituels et leur sanctification.

» Quel contraste, N. T. C. F., entre le temps de deuil et de veuvage, où nous venons d'entrer, et le jour si récent où, de retour de son pélerinage au tombeau des Saints Apôtres, Monseigneur, heureux et fier de ce qu'il appelait simplement l'accomplissement d'un devoir, nous faisait part de ses émotions, de ses joies de Rome, et des bénédictions du Souverain-Pontife !!...

» Nous n'essaierons pas, N. T. C. F., d'exprimer plus longuement nos regrets et nôtre affliction, qui sont les vôtres. Vos larmes, comme les nôtres, parlent assez haut. Nous avons d'ailleurs une obligation pressante à remplir, une dette à payer, celle de la reconnaissance, que nous ne saurions acquitter que par la prière. Prions tous pour notre bon Père, pour notre Evêque, qui a pu dire comme Saint-Paul : *Libentissimè impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris* (II. Cor. XII, 15), je donnerai volontiers tout ce que j'ai et me donnerai moi-même pour le salut de vos âmes. Prions tous ensemble, afin que nos vœux et nos supplications pénètrent plus profondément les Cieux, Prions, surtout, avec Notre Seigneur Jésus-Christ, au saint Sacrifice de la Messe pour que nos *gémissements*, s'unissent à ceux du divin Maître qui sont *inénarrables* et tout puissants.

» A ces causes, le Saint nom de Dieu invoqué, après avoir imploré le Sacré-Cœur de Jésus et la protection de l'Immaculée Vierge-Marie et de S. Étienne, patron du Diocèse, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er.— Les obsèques solennelles de l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Jean-Jacques-David BARDOU, décédé, dans le Seigneur, le vendredi, 30 janvier 1863, à 9 heures trois quarts du soir, auront lieu le jeudi, 5 février suivant, à 10 heures du matin.

Le Clergé du Diocèse est invité à y assister autant qu'il le pourra.

Art. 2.— Dans toutes les Eglises paroissiales du Diocèse il sera célébré, au premier jour non empêché, un service solennel, annoncé en chaire le Dimanche précédent, pour le repos de l'âme de Monseigneur. Une messe sera dite dans toutes les chapelles à la même intention.

De plus, à dater de la réception du présent Mandement, jusqu'au jour des obsèques de Monseigneur, tous les Prêtres, célébrant dans le Diocèse, réciteront, à la Messe, la collecte *Deus, qui inter apostolicos sacerdotes* avec la secrète et la postcommunion correspondantes.

Et sera le présent Mandement, publié dans toutes les Eglises et Chapelles du Diocèse.

Donné à Cahors, sous le Seing du Chanoine doyen, et celui de notre Secrétaire, le 31 janvier 1863.

J. MARTIN, Doyen du Chapitre.

Par Mandement,

Alazard, Chanoine, Secrétaire-général.

Ordre à suivre à la sépulture de Monseigneur l'Evêque, le jeudi, 5 février 1863.

Les Communautés religieuses, les Confréries et les divers Etablissements d'instruction sont invités à y assister, avec leurs bannières et draps mortuaires. Chaque pensionnat ne devra fournir qu'une députation de 20 des plus grands élèves.

Tous devront être rendus à l'Evêché, un peu avant dix heures, pour que le convoi puisse partir à 10 heures précises en suivant le chemin le plus direct et dans l'ordre suivant :

I. — En tête, les diverses institutions d'instruction pour les filles, vêtues de noir (à l'exception des orphelines) :

1° L'orphelinat de l'hospice ;
2° Le pensionnat de Vaylats ;
3° Le pensionnat de Nevers ;
4° Le pensionnat des Dames blanches.

II. — En second lieu, les diverses Confréries ou Associations, en noir aussi :

1° La Congrégation des Sœurs noires ;
2° La Congrégation des Servantes de Marie ;
3° La Confrérie du Saint-Sacrement, à la suite de laquelle marcheront les autres associations non munies de bannières ;
4° Le Tiers-Ordre de Saint-François.

III. — En troisième lieu, les Religieuses des divers ordres :

1° Sœurs de Gramat ;
2° Sœurs de Vaylats ;
3° Sœurs du Lycée ;
4° Sœurs de Nevers ;
5° Sœurs dites Dames blanches ;
6° Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

IV. — En quatrième lieu, les jeunes garçons des écoles et les hommes :

1° Frères et leurs élèves ;
2° Etablissement des Petits-Carmes ;
3° Lycée Impérial ;
4° Congrégation des Artisans.

V.— En 5e lieu, le Clergé, suivi des draps mortuaires et du corps.—La troupe, sur deux rangs, près du corps.

VI.— Enfin, les autorités civiles.

Observations :

Pour les Evêques, *Matines et Laudes* de l'office des défunts se disent dans la salle où le corps est exposé. Cet office sera fait par le Chapitre dans la matinée, et n'aura, par conséquent, pas lieu à la Cathédrale, où se chantera seulement la messe suivie des *Absoutes*.

Le pourtour du chœur de la Cathédrale sera réservé aux communautés religieuses et aux femmes en noir.—La nef, en entier, sera pour le catafalque, le deuil, les autorités et les hommes.

Les Frères et leurs élèves occuperont la Chapelle de l'Adoration ; les Petits-Carmes la Chapelle de l'Archiconfrérie, et le Lycée la Chapelle de Saint-Charles.

Les Dames blanches, avec leurs élèves, seront placées dans la Chapelle du Saint-Suaire ; les Sœurs de Nevers dans celle de l'Assomption, les Sœurs de Vaylats, dans le couloir entre les Chapelles du Saint-Suaire et de l'Annonciation, les Sœurs de Saint-Vincent et l'Orphelinat dans la Chapelle du Saint-Esprit ; les diverses Congrégations et Confréries dans le couloir tout autour du chœur.

NN. SS. les Archevêques d'Albi, métropolitain, et de Calcédoine ; NN. SS. les Evêques de Montauban, de Rodez, de Tulle, et Lacarrière, ancien évêque de la Guadeloupe, assisteront aux obsèques de Mgr. Bardou.

L'oraison funèbre sera prononcée par Mgr. Berteaud, évêque de Tulle.

On nous écrit de Gourdon :

La société de secours mutuels de St.-Eloi, s'est réunie, dimanche, dans le but de souscrire en faveur des ouvriers Rouennais. Après la quête qui a eu lieu à cet effet, un ouvrier, au cœur généreux, a proposé une nouvelle collecte au profit des infirmes de la société. Cette noble pensée a été accueillie avec bonheur et chacun s'est empressé de donner à son frère malheureux une preuve efficace qu'il était son frère.

Une messe a été, ce même jour, chantée par l'Orphéon. Nous ne saurions passer sous silence tout le zèle, l'activité, le dévouement, dont M. Achille Bonafous-Murat, directeur, a fait preuve dans cette circonstance.

Autour d'une table somptueusement garnie se réunissaient, dimanche dernier, à Cahors, une vingtaine d'amis, tous charmants et joyeux convives.

Au dessert, un des invités propose une collecte en faveur des ouvriers Rouennais. Cette proposition est accueillie par des applaudissements, et spontanément chacun répond largement à cette pensée généreuse.

Le produit de la quête fructueuse, nous assure-t-on, a été adressé à un des grands journaux de Paris.

Puisse ce fait se renouveler à cette époque surtout où les tables se dressent, et les amis s'assemblent souvent à l'occasion du carnaval.

THÉATRE DE CAHORS.

Après Mlle Lacombe, Mme Fauré-Brière arrive sur notre scène. Chanteuse légère de premier ordre, cette artiste a su, dans sa première représentation, s'attirer les sympathies du public par la parfaite interprétation de Rosine du *Barbier*.

Nous ne voulons aujourd'hui que signaler le grand succès obtenu par Mme Fauré-Brière. Nous promettant de revenir bientôt sur la charmante représentation de dimanche dernier.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que le nombre des taureaux étalons augmente sur tous les points du département. Dernièrement nous informions nos lecteurs que M. Larnaudie venait d'introduire une nouvelle race dans le département du Lot ; aujourd'hui nous apprenons que M. Jarlan, propriétaire à Maillol, commune de Gourdon, a établi sur son domaine une station servie par un beau taureau de la race de Salers.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 1er février 1863.

24	Versements dont 4 nouveaux.....	2,703 f »
8	Remboursements dont 6 pour solde.	1,237 48

TAXE DU PAIN.— 25 octobre 1862.

1re qualité 35 c., 2e qualité 32 c., 3e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1re catégorie, 1f 15c ; 2e catégorie, 1f 05c.
Taureau ou *Vache* : 1re catég., 95c ; 2e catég., 85c.
Veau : 1re catégorie, 1f 30c ; 2e catégorie, 1f 20c.
Mouton : 1re catégorie, 1f 25c ; 2e catégorie 1f 15.

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

POLOGNE.

Les conflits les plus sanglants ont eu lieu dans le gouvernement de Plock, où a été tué le colonel Wesolowski. Les pays de cette contrée se sont joints au mouvement ainsi que plusieurs propriétaires campagnards qui sont venus avec leurs employés et leurs domestiques.

« Le gouvernement s'est vu forcé d'affaiblir la garnison de Varsovie, pour employer ses forces à la poursuite des bandes en province. La capitale est tranquille. Les habitants ont cependant envoyé des habits, du linge, des fourrures, des vivres, etc., dans les endroits où les réfractaires se tiennent en plus grand nombre. La population mâle de la ville a sensiblement diminué, car il est impossible de retenir les ouvriers qui sont allés rejoindre leurs frères en province. »

PRUSSE.

Une dépêche de Berlin fait connaître que le roi de Prusse a refusé de recevoir l'adresse votée par la chambre des députés. En apprenant la résolution de S. M., les chefs de l'opposition auraient décidé que le document parlementaire serait envoyé au roi sous un pli que signeraient les membres principaux de la majorité.

ITALIE.

Le pape, considérant les besoins actuels de l'administration, a ordonné l'émission de certificats du trésor pour 4 millions d'écus romains sans cours forcé. Ces certificats seront de cent écus chacun, portant intérêt à 5 p. 0/0 et remboursables en 15 ans, à partir du 1er janvier 1864, au moyen de deux tirages annuels. L'émission se fera au cours de 85 écus jusqu'au 31 mars prochain, à 90 jusqu'au 31 mai, et à 95 jusqu'au 31 juillet. Les intérêts courent à partir de ce mois-ci.

Les lettres de Rome, du 28, annoncent qu'il sera nommé six cardinaux dans le prochain consistoire. Deux des futurs princes de l'église sont encore inconnus. On désigne cependant, comme devant faire partie de cette promotion, le dominicain Guidi, polonais et professeur au séminaire de Vienne.

MEXIQUE.

D'après les dernières nouvelles venues du Mexique, le général Forey aurait pour dessein de se porter rapidement sur Puebla, sans attendre la colonne du général Bazaine. Si l'information est exacte, ce coup hardi doit avoir été tenté et accompli probablement à l'heure qu'il est.

Pour extrait : A. Laytou.

Paris.

3 février.

Dans son audence d'hier, le tribunal correctionnel de la Seine, a condamné à un mois de prison et 500 francs d'amende, M. Albessart, directeur-gérant du journal le *Moniteur du Commerce*, pour délit d'immixtion dans les questions politiques et économiques.

— Indépendamment du 3e grand bal qui aura lieu mercredi aux Tuileries, on annonce pour le mercredi, 11 février, un bal costumé donné par l'Empereur et l'Impératrice.

— La congrégation de l'Index a condamné le livre de Michelet la *Sorcière* ; ainsi que le journal le *Médiatore*, du père Passaglia.

— Mgr Michaël Alexandrian, archevêque arménien catholique de Jérusalem vient d'arriver à Paris.

— Par décret du 1er février 1863, M. de Royer, sénateur, ancien garde des sceaux, est nommé premier président de la cour des comptes, en remplacement de M. Barthe, décédé.

Pour extrait · A. Laytou.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

2 février 1863.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 90	» 05	» »
4 1/2 pour 100.....	98 75	» »	» »
3 février.			
Au comptant :			
3 pour 100.....	69 95	» 05	» »
4 1/2 pour 100.....	98 75	» »	» »
4 février.			
Au comptant :			
3 pour 100	70 20	» 25	» »
4 1/2 pour 100.....	98 75	» »	» »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

31 janvier. Bar (Auguste-Alphonse), à la caserne.
1 février. Boyer (Clotilde), rue Impériale.
1 — Prataude (Eugène), rue Impériale.
1 — Salinié (Joseph), Port-Bullier.

Mariages.

2 — Cubaynes (Guillaume), menuisier, et Vignes (Adèle), domestique.
2 — Lasserre (Guillaume), propriétaire, et Trémouillières (Anne), mde de modes.

Décès.

1 — Bardou (Jean-Jacques-David), évêque de Cahors, 65 ans.
3 — Couderc (Pierre), charpentier, 62 ans, rue Bouscarrat.
3 — Bassel (Marie), 1 an, quai Regour.
4 — Sastres (Françoise), 63 ans, St-Henry.

Variétés.

HORACE VERNET.

La tombe vient à peine de se fermer sur un artiste qui, durant le cours d'une longue car-

rière, a toujours tenu en éveil l'attention publique, et dont le nom survivra, sans aucun doute. Ses contemporains d'hier sont déjà pour lui de la postérité, et la vie moderne est si rapide qu'il convient de marquer dès aujourd'hui la place qu'il occupera dans l'avenir. Ce que nous allons dire du mort le vivant eût pu l'entendre; notre critique, malgré ce deuil si récent, ne sera donc point prématurée.

Nous ne nous arrêterons pas aux détails biographiques, dont les plus essentiels ont été consignés ici même dans la nécrologie du peintre national dont la France déplore la perte comme celle d'une de ses gloires; nous n'avons connu de l'homme que ses œuvres, et c'est de ses œuvres que nous allons nous occuper, dans leur sens, leur valeur et leur individualité, car l'analyse des toiles brossées par cet infatigable travailleur exigerait un volume entier et non un simple article.

Une chose remarquable, c'est que les ardentes querelles d'art qui ont agité la première partie de ce siècle n'aient pas enregimenté Horace Vernet dans un de leurs camps. Aucune école ne la revendiqué, ni celle du style ni celle de la couleur. L'éloge hyperbolique, l'injure acrimonieuse, qu'on ne se ménageait pas alors de part et d'autre, n'éclaboussèrent même pas son nom. A travers tout ce tumulte, il jouissait tranquillement d'une popularité que n'atteignirent jamais, malgré leur incontestable génie et les efforts de leurs séides, les chefs des écoles rivales. Avec lui, pour la foule, il n'était pas besoin d'initiation préalable ; on le comprenait tout de suite, car il possédait une qualité bien rare dont les pédants font peu de cas ; la vision des choses modernes. Rien ne semble plus aisé que de peindre ce qu'on a perpétuellement sous les yeux. Eh bien, c'est là une erreur que démontre une simple promenade dans une galerie de tableaux.

Au lieu de gémir sur la laideur de nos costumes si rebelles au pittoresque, Horace Vernet accepta bravement l'homme vêtu de notre temps : pour lui l'habit remplaça le torse tant regretté; le manteau à collet ne lui parut pas inférieur au pallium antique, et en l'absence de cothurne il cira les bottes à l'écuyère. Il se rendit familier avec les uniformes comme un capitaine d'habillement; le vestiaire de l'armée lui révéla tous ses secrets : il sut le nombre des boutons, la couleur du passe-poil, la coupe des basques et des revers, l'estampage des plaques de shako, le harnachement du sac, le croisement des buffleteries, les capucines des mousquets, la grenade ou le cor des gibernes, les grandes et les petites guêtres, la tenue de campagne et la tenue d'ordonnance, et, mieux que tout cela, la physionomie du soldat au bivouac comme au feu, son attitude habituelle et caractéristique le haussement d'épaule du fantassin, le traînement de jambe du cavalier, le type spécial de chaque arme ou de chaque campagne. Nul mieux que lui n'attrapa le *chic* militaire d'une époque.— Qu'on nous passe ce mot d'atelier qui n'est pas académique, mais qui rend bien notre pensée. Après avoir peint le soldat de la République et de l'Empire, en lui conservant tout son cachet, il s'assimila aussi facilement le soldat de l'armée d'Afrique, qu'il peignit avec une fidélité de type, de couleur et d'allure qui ne fut jamais prise en défaut. Il y a peut-être autant de mérite à dégager la physionomie d'une armée qu'à imiter le profil d'une médaille syracusaine.

Pour être peintre de batailles, il faut savoir faire les chevaux; bien des artistes de talent y ont échoué; le cheval est, après l'homme, l'être de la création le plus difficile à bien représenter ; il a une anatomie compliquée qui exige de sérieuses études : ses allures moitié naturelles, moitié acquises, ne se révèlent qu'à l'écuyer consommé, et le mettre en action sous son cavalier sans se tromper d'assiette ou de mouvement est une entreprise périlleuse pour qui n'est pas familiarisé de longue main avec l'écurie, le manége, le champ de manœuvre et le champ de bataille.

En cela comme en autre chose, Horace Vernet ne dut rien à la tradition. Il ne peignit pas ce lourd cheval *historique* aux proportions monstrueuses dont l'art se contentait aux époques où l'importance donnée à la figure humaine faisait négliger l'exactitude des accessoires; il n'assit pas non plus ses dragons et ses cuirassiers, comme la blanche cavalcade du Parthénon, sur ces nobles bêtes au col renflé, à la crinière coupée en aigrette de casque grec, qui ont pour robe le marbre du Pentélique ; il osa représenter des chevaux de nos jours, avec leur race, leur allure et leur caractère. Ils n'ont pas la beauté poétique des coursiers peints par Gros, ni la vigueur de ceux dont Géricault entrelaçait les muscles sous une peau veinée et frissonnante, mais ils sont irréprochables au point de vue hippique, et l'artiste les lance, les retient, les éperonne, les cabre, les met au galop, leur fait franchir des haies, les abat, les représente de face, de profil, par la croupe, en raccourci, les quatre fers en l'air, dans toutes les poses possibles, avec l'aisance, la rapidité et la certitude d'un maître pour qui la difficulté n'existe plus.

A toutes ces qualités indispensables au peintre des batailles, il joignait un fin sentiment topographique du paysage ; il savait reproduire exactement l'assiette des terrains où s'étaient livrées les grandes luttes sujets de ses tableaux, tout en conservant l'aspect de la nature et l'effet pittoresque; et comme on ne fait bien que ce qu'on aime, il adorait la guerre ; chez lui, il y avait du militaire dans l'artiste.

Une de ses toiles résume assez bien ce caractère multiple. Elle représente l'atelier du peintre : dans un coin, un cheval occupe une boxe ; des armes de toutes sortes sont suspendues à la muraille ; des élèves s'escriment au fleuret ; un flâneur fait la charge en douze temps, un autre bat du tambour ; un modèle pose sur la table, et le peintre, tranquille à son chevalet, travaille au milieu de ce tumulte qui l'amuse, car Horace Vernet était doué d'une étonnante facilité. Quand il peignait sur une toile blanche, on eût dit qu'il découvrait un sujet déjà exécuté et recouvert d'un papier de soie, tant les objets naissaient sous sa brosse avec une promptitude infaillible. Sa prodigieuse mémoire locale le dispensait presque de faire des croquis ; elle dessinait dans la chambre obscure de son cerveau tout ce qui venait s'y réfléchir : une silhouette de ville, un profil de soldat, une forme d'ustensile, un détail de costume, une arabesque de soutache, un numéro de bouton, une poignée d'yataghan, une selle arabe, un fusil kabyle, et il tirait tous ses renseignements de ce carton invisible qu'il n'avait pas même besoin d'ouvrir et de feuilleter.

Dès ses premières toiles, *le Cheval du trompette, le Chien du régiment*, auxquelles succédèrent les batailles de *Jemmapes*, de *Valmy*, de *Hanau Montmiral, la barrière de Clichy*, Horace Vernet avait conquis son public. On admirait en lui des qualités toutes françaises, l'esprit, la clarté, l'aisance, la précision ; la nature des sujets qu'il traitait de préférence, ne pouvait que charmer une nation chez qui la fibre militaire a toujours palpité si facilement.

Les campagnes d'Afrique ont fourni de vastes pages, telles que *la Prise de Constantine, la Bataille d'Isly, la Smalah*, où son talent à l'apogée a brillé de tout son éclat. Il y a dans ces toiles, d'une dimension que la peinture n'aborde pas ordinairement, quelque chose de l'illusion et de l'effet magique que produisent les panoramas, et le peintre y pousse très-loin la science de trompe-l'œil, mérite secondaire sans doute, mais qu'il ne faut pas mépriser et qui impressionne vivement la foule. *La Smalah*, où l'originalité de la vie arabe surprise en son pittoresque désordre par une brusque invasion se laisse voir, avec son charmant luxe barbare éparpillé sous les pieds des chevaux, offrait la plus excellente occasion au peintre de varier au moyen de piquants contrastes la réglementaire monotonie des uniformes.

Horace Vernet, sans être un coloriste à palette flamboyante comme Eugène Delacroix, tira très bon parti de ces armes bizarres, de ces étoffes rayées d'or, de ces coffrets aux incrustations de nacre, de ces kandjiars aux fourreaux d'argent, de ces atatiches bariolés, espèces de palanquins où la jalousie orientale cache ses femmes, en voyage ; un ton argenté, limpide, tel que le donne la blanche lumière d'Afrique, éclaire cette longue toile en forme de frise qui reste une des meilleures œuvres de l'artiste.

L'Algérie a aussi inspiré à Horace quelques tableaux de chevalet bibliques où les personnages de l'Ancien Testament portent le burnous arabe comme plus probable que le costume classique dont les grands maîtres les ont revêtus. L'Orient immobile conserve presque éternellement ses usages, et les patriarches ne devaient pas différer beaucoup des Bédouins actuels ; mais ce travestissement, malgré sa vraisemblance archéologique, contrarie l'œil habitué aux vagues draperies et aux ajustements sans origine précise dont l'art a toujours habillé ces respectables et lointaines figures. Cette bizarrerie bédouine n'a pas d'ailleurs grand inconvénient dans des sujets épisodiques comme *Thamar* ou *Rebecca avec Eliezer*.

Edith au col de cygne, Judith et Holopherne, Raphaël rencontrant Michel-Ange sur l'escalier du Vatican, le Pape porté par les sedetaires, appartient au genre historique proprement dit, et les qualités originales de l'artiste ne trouvent pas à s'y déployer aussi librement que dans ses autres peintures. Sa manière nette, rapide et facile ne suffit pas à suppléer l'absence de style.

Jamais réputation ne fut plus répandue que celle d'Horace Vernet. Il est connu à l'étranger plus qu'aucun peintre de notre école moderne, et ses tableaux y atteignent une grande valeur. Aucune gloire n'a manqué à sa carrière si bien remplie, et il clôt d'une manière triomphale l'illustre dynastie des Vernet. Nature éminemment française et faite pour plaire à des Français, il restera, comme Scribe, Auber et Béranger.

(*Moniteur.*) Théophile GAUTIER.

Théâtre de Cahors.

Jeudi, 5 Février 1863.

Deuxième représentation de Mme

FAURÉ-BRIÈRE,

Première chanteuse légère du Théâtre de l'*Opéra-Comique* (Paris), et de Londres.

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra comique en 2 actes.

On commencera par

Le Lait d'ânesse,

Vaudeville en un acte.

Les portes et les bureaux s'ouvriront à sept heures. — On commencera à sept heures et demie.

FOIRE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Lundi, 2 février 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	968	229	22f 67	78 k. 240
Maïs.....	293	92	12f 68	»

BESTIAUX EXPOSÉS EN VENTE :

Bœufs, 948. Chevaux, 10. Mulets, 16. Anes, 37.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

PATE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Préconisés par tous les Médecins contre la *grippe*, le *catarrhe*, la *coqueluche* et toutes les *irritations* de poitrine, accueillis avec empressement par tous les malades qui obtiennent de leur emploi un soulagement immédiat à leur souffrance, le *Sirop* et la *Pâte de Berthé* ont excité la cupidité des contrefacteurs.

Pour mettre un terme à des substitutions blâmables, nous rappelons qu'on évitera toute fraude en exigeant sur chaque produit à la codéine le nom de *Berthé* et la signature ci-contre *Berthé*

pharmacien lauréat des hôpitaux

Dépôt à la PHARMACIE DU LOUVRE, 151, *rue Saint-Honoré, et dans toutes les pharmacies de France et de l'Etranger.*

A VENDRE OU A LOUER

L'HOTEL DU LION D'OR

Situé à Castelfranc (Lot), prenant son entrée principale sur la route impériale n° 111, de Milhau à Tonneins, composé d'un vaste bâtiment, cour, jardin, remise, écurie, etc.

S'adresser, sur les lieux, à M. Salady ou bien à Me Pagès, notaire.

Grandes facilités pour le paiement.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et grâcieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

MAUX DE GORGE

INFLAMMATIONS DE LA BOUCHE

PASTILLES de DETHAN

au sel de BERTHOLLET

(Chlorate de potasse)

Unique remède contre les maux de gorge et les inflammations de la bouche. Elles rendent la souplesse au gosier, la fraîcheur a la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure.

OPIAT DE DETHAN

Dentifrice au sel de Berthollet

Recommandé aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent, et à celles qui font usage du mercure. Il entretient la blancheur des dents.

ÉLIXIR, POUDRE

DE DETHAN

Dentifrices au sel de Bertholiet

Parfum et saveur agréables, hygiène parfaite, telles sont les qualités de l'Elixir et de la Poudre dentifrices pour la toilette de la bouche; ils s'emploient concurremment.

DÉPOTS :

A **Paris**, rue du Faub.-St-Denis, 90.

A **Cahors**, chez M. Duc, pharmacien.

15 années de succès !

RHUMES, TOUX NERVEUSES

BRONCHITES ET AUTRES IRRITATIONS DE POITRINE,

guéries et prévenues par l'emploi

DU SIROP PECTORAL PARÉGORIQUE

ET DE LA PATE PECTORALE

de **Émile MOUSSERON, ph. à Dijon.**

Dépôt dans les principales pharmacies.

ELIXIR

ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, pr 10 jours de traitement.

Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRE

Contre le **RHUME**, la **GRIPPE**, et l'**IRRITATION DE POITRINE**

Un Rapport officiel constate qu'elle ne contient pas d'opium | *Toutes les boîtes portent la signature* REGNAULD AINÉ.

DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire.....5 fr.

YEUX ET PAUPIÈRES

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la veuve FARNIER de St-André de *Bordeaux*.-Un siècle de succès constants.-Convient aux enfants comme aux adultes dans les *ophthalmies purulentes et d'Égypte*. Autorisée par décret impérial. Dépôt à *Cahors*, chez Vinel ; à *Catus*, Cambornac ; à *Puy-l'Evêque*, Delbreil ; à *Gramat*, Lafon, Bessières ; à *Gourdon*, Cabanès, pharmaciens.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS!

L'Eau Indienne, en vogue depuis 25 ans, est reconnue la meilleure pour *teindre* à la minute, en toutes nuances et pour toujours, les *cheveux* et la *barbe*. Prix avec garantie : 6 fr. — Chez E. Testelin, parfumeur, rue Neuve-des-Petits-Champs, 35, à Paris. — Dépôt, à Cahors, chez Vinel, pharmacien.

PIÉTAIN

GUÉRI en 24 HEURES

et sans opérations, par le

TOPIQUE NORMAND

de E. DAVY, pharmacien à Bayeux (Calvados).

PRIX du Fl. : 2 fr. 50 c. avec l'instruction 10 centim. par mouton, chaque flacon pouvant en guérir 25.

Dépôt à Cahors ph. Vinel; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les phens.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6. a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

Le sieur André MONTAGNE, liquoriste, à Cahors, a l'honneur de prévenir ses commettants qu'il vient de transférer son Entrepôt de liquides à la Chartreuse, près l'hôtel des Ambassadeurs.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur **PATERSON**

de New-York (Etats-Unis, **toniques, digestives, stomachiques, antinerveuses.** — *La lancette de Londres* (21 août 1858), la *Gazette des hôpitaux*, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la **prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc.** Prospectus en plusieurs langues. — *Exiger la signature de* **FAYARD,** *de Lyon*, seul propriétaire. — **Dépôts principaux :** *New-York*, ph. FOUGERA ; *Londres*, ph. WILCOX et Cie, Oxford Street, 336 ; *Paris*, ph., rue Palestro, 29; — à *Cahors*, VINEL, pharmacien.